

Forum de dialogue OrTra employeurs

6 juin 2024, Centre de congrès Allresto, 13h30-16h00



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

sgv  *usam*

Agenda

- Consultations actuelles
 - Enseignement de culture générale (ECG)
 - maturité professionnelle (MP)
 - Mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure (FPS)
- Fourniture de moyens didactiques
- Processus de développement professionnel
- Simplification des subventions à la tenue des examens de la formation professionnelle supérieure

Consultations actuelles: procédure

- Séances de lancement avec les OrTra
 - Consultations internes au sein des branches
 - Séances de consolidation fin juin (ECG et MP) ainsi qu'après l'été (FPS)
- Situation actuelle: état d'esprit et retours des séances de lancement

Consultations actuelles: enseignement de culture générale (ECG)

- Art. 1: La suppression de l'exception de l'ECG intégré est **rejetée**.
 - La base justifiant une telle décision est insuffisante à l'heure actuelle. Il n'a pas été établi que les jeunes passés par l'ECG intégré présenteraient moins de compétences en culture générale que les apprenti-e-s qui ont suivi un ECG séparé.
 - L'amélioration du caractère contraignant / de l'assurance-qualité par la révision de l'ECG n'est pas encore avérée. Celle-ci serait pourtant indispensable pour garantir une harmonisation entre ECG et CP, justement dans les métiers enseignés de façon intégrée jusqu'à présent.
 - L'interface CP / ECG reste difficile et les possibilités de mise en œuvre efficace n'ont pas été définitivement clarifiées. Le rapport explicatif reste très vague et le PP3 n'avance pas sur cet aspect au niveau supérieur.

Consultations actuelles: enseignement de culture générale (ECG)

- Les acteurs concernés ne sont pas suffisamment associés. Les responsables d'écoles et les enseignant-e-s qui pratiquent l'ECG intégré ainsi que les organes responsables de l'ECG intégré n'ont pas été entendus séparément et associés comme convenu.
- La planification du projet et la démarche ne sont pas efficaces: les projets lancés immédiatement après la mise en œuvre par les grandes professions commerce/commerce de détail, de leur grande réforme sont inutiles et peu pertinents. Ces deux professions seraient obligées se lancer dans une nouvelle grande réforme dans quelques années à peine.
- Considérations juridiques: L'article 19 al. 2 OFPr établit de façon définitive que les prescriptions minimales à édicter par le SEFRI conformément à l'alinéa 1 doivent être concrétisées soit dans un plan d'études cadre fédéral, soit dans les ordonnances sur la formation en cas de besoins particuliers. La norme de délégation de l'alinéa 1 ne prévoit aucune compétence pour le SEFRI permettant de déroger aux prescriptions de l'art. 19 al. 2 OFPr dans le cadre des dispositions exécutoires --> conflit de normes. Une application sans exception des prescriptions minimales à l'ensemble des formations inutiles n'est réalisable de façon juridiquement contraignante qu'en révisant en même temps l'art. 19 art. 2 OFPr.

Consultations actuelles: enseignement de culture générale (ECG)

- Processus efficace possible
 - Le régime d'exception est maintenu comme cadre
 - Mise en œuvre du caractère plus contraignant et de l'assurance-qualité (des recommandations / le manuel PEC sont les bienvenus à ce sujet)
 - Optimisation de l'interface CP – ECG --> la mise en œuvre produit ses effets
 - Apprentissage orienté vers les compétences opérationnelles mis en œuvre dans les grandes professions du commerce et du commerce de détail. Les acteurs soutiennent au mieux le changement de méthode.
 - L'adaptation possible se fera à un rythme approprié pour les acteurs et la profession. Cela ne requiert pas la suppression du régime d'exception.

Consultations actuelles: enseignement de culture générale (ECG)

- Art. 6 Suppression des examens

Nous soutenons ce point en principe mais il ne doit pas porter préjudice quand l'examen des connaissances professionnelles est en jeu.

- Art. 13. Examen de l'ordonnance après 7 ans / art. 16 entrée en vigueur

La dissolution de la commission et l'examen par le SEFRI tous les 7 ans au moins sont en principe soutenus. L'implication des partenaires de la formation professionnelle doit être précisée. Les OrTra demandent une mise en application au 1^{er} janvier 2026 avec la reprise de l'exception prévue à l'art. 1

→ **L'exception est une POSSIBILITE mais pas une OBLIGATION**

Consultations actuelles: maturité professionnelle (MP)

- Le rapport explicatif comporte des erreurs de formulation:
 - Ex.:[...] La maturité professionnelle est aussi importante sous l'angle de l'égalité des chances. Elle permet en effet aux personnes défavorisées sur le plan socio-économique d'accéder à **l'échelon tertiaire**.
- Ordonnance sur la MP
 - Paragraphe 8 (projets pilotes): Comme par le passé, les projets pilotes ne doivent être possibles que dans un seul canton > il est important d'encourager des innovations
 - Paragraphe 9 (exécution) Dissolution de la commission MP fédérale
 - > La responsabilité et l'association des acteurs (OrTra, CFTP) doivent être clairement réglés.
- PEC
 - Directives Blended Learning (apprentissage mixte): Cadre pour la mise en œuvre et règles pas (trop) restrictives.
- Stratégie pour MP
 - Les situations de départ des OrTra sont différentes → Tenir compte du bien général des branches respectives.
 - La communication doit aussi inclure la FPS → Renforcement de la formation possible par le biais de la MP mais pas uniquement → Les différents dispositifs au sein de la FP ne doivent pas se faire mutuellement concurrence.

Mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure (FPS)

- Séance de lancement fin juin
- Demandes des OrTra en général:
 - Renforcer la FPS et la formation professionnelle dans son ensemble
 - Renforcer la reconnaissance sociétale et l'effet de signal
- Position OrTra employeurs
 - Toujours conforme à la réponse à la consultation de l'année dernière
- Le droit de désignation et la protection des désignations des ES sont soutenus
 - **Cependant**, les prestataires de FPS avec des cours préparatoires aux examens fédéraux (EP, EPS) qui ne sont pas des ES pourraient en subir un handicap concurrentiel.
 - La visibilité de tous les prestataires de formation professionnelle supérieure doit être renforcée.
 - Prévenir les distorsions du marché des cours de préparation aux EP et EPS → surveillance
 - Procédure de reconnaissance. Les travaux du groupe de travail sont salués.

Mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure (FPS)

- Titres complémentaires de «Professional Bachelor» et de «Professional Master»
 - **Oui** ils augmentent la reconnaissance des diplômes de FPS, signalisent l'échelon tertiaire et renforcent à la fois l'attrait et la compétitivité en Suisse comme à l'étranger sans supprimer les titres de diplômes nationaux qui ont fait leurs preuves. La différenciation peut toujours se faire par les titres de diplômes nationaux et l'échelon CNC.
 - **A préciser**
 - Différentes questions restent en suspens dans le secteur des soins et de la santé (par ex. conformité des titres supplémentaires avec les directives européennes et solution EPD ES)
 - La mise en œuvre des EPD ES devrait faire l'objet d'une large discussion
 - Opportunité de discuter et de positionner des normes minimales / échelonnements etc. dans le domaine non-formel
 - Une communication d'accompagnement efficace est nécessaire pour établir clairement par exemple qu'aucune modification de fond n'est implicite → Ne pas rendre la FPS académique
 - Le renforcement de la formation professionnelle supérieure ne sera pas achevé avec le paquet de mise en œuvre. Les OrTra attendent une surveillance constante et l'approche active des sujets (tels que le financement).

Fourniture de moyens didactiques

- Classification:
 - L'expertise juridique a été établie pour le compte de la CDIP et celle-ci prendra une décision sur les suites à donner.
 - Il a existé jusqu'à présent un marché (qui existe toujours d'ailleurs) pour les grandes professions tandis que les très petites professions ne tombent pas sous le coup du droit d'approvisionnement. C'est pourquoi les mesures concernent surtout les professions de taille moyenne qui entretiennent une bonne collaboration avec les écoles (et les cantons) notamment. La fourniture de moyens didactiques est extrêmement complexe et varie beaucoup d'une branche à l'autre.
 - La qualité de la formation a toujours été ce qui a motivé les OrTra à être actifs dans la fourniture de moyens didactiques.
 - Les décisions / procédures sont étendues parce qu'elles ne concernent pas uniquement la fourniture de moyens didactiques (fournitures pour cours IE).

Fourniture de moyens didactiques: enseignements UPS / USAM

- Il n'y aura pas de mise en œuvre uniforme: des résistances politiques se manifesteront dans tous les cas de figure (régime d'exception, suppression / restriction de la liberté en matière de supports pédagogiques, introduction d'un monopole d'État) qui se traduiront par des managements différents dans les cantons / régions.
- Le régime d'exception est souhaitable pour garantir la sécurité juridique. La mise en œuvre peut être optimisée en parallèle.
- L'approvisionnement public ne modifie rien à la disponibilité des moyens didactiques dans les petites / moyennes professions. Une approche parallèle est possible.
- L'UPS et l'USAM sont contre une nationalisation de la formation professionnelle et contre l'introduction de monopoles d'État.
- Le système ne doit pas être renchéri sans effets notables.

Processus de développement professionnel

- La procédure en cas de dissensions consistant en une concertation précoce entre partenaires de l'alliance sur les valeurs cardinales de la révision est en principe approuvée.
- La standardisation et l'uniformisation sont perçues comme un risque. Par ex. l'attitude vis-à-vis des journées de cours IE par opposition aux exigences en matière de formation professionnelle.

Simplification des subventions à la tenue des examens de la formation professionnelle supérieure

- Les bases sont difficiles à fixer car l'évolution des coûts / dépenses au-delà de l'indexation n'est pas parlante.
- La ERFA a démontré que la complexité était importante, qu'il subsistait plusieurs questions sans réponse et que des optimisations étaient nécessaires (liquidités, maniement de certains types de coûts).
- La recherche de solutions individuelles dans la transition est la bienvenue.
- Les OrTra proposent la mise en place d'**un groupe de travail intégrant les organes responsables concernés** afin d'examiner les différentes questions posées sous un angle supérieur et d'agir en formulant des recommandations là où c'est possible et utile (par analogie aux aides à l'orientation dans le processus de développement professionnel).

Tour d'Horizon

- Autres informations / sujets des OrTra employeurs
- CFTP - Questions aux OrTra employeurs